

DELIBERATION N° 20 - BUDGET DE L'ECOLE DE MUSIQUE - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Rapporteur : M. LAMY

Conformément aux articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait lecture du Compte Administratif 2020 de l'Ecole de Musique.

Le tableau ci-dessous résume les opérations comptables :

	Opérations de l'exercice	Reprise des résultats n-1	Total
<u>Fonctionnement</u>			
Recettes	272 712,28 €	101 147,63 €	373 859,91 €
Dépenses	281 317,46 €		281 317,46 €
Résultat de clôture	- 8 605,18 €	101 147,63 €	+ 92 542,45 €
<u>Investissement</u>			
Recettes	1 754,40 €	1 483,86 €	3 238,26 €
Dépenses	535,60 €		535,60 €
Résultat de clôture	+ 1 218,80 €	1 483,86 €	+ 2 702,66 €
<u>Ensemble</u>			
Recettes	274 466,68 €	102 631,49 €	377 098,17 €
Dépenses	281 853,06 €	€	281 853,06 €
Résultats de clôture	- 7 386,38 €	102 631,49 €	+ 95 245,11 €

Le Compte Administratif 2020 de l'Ecole de Musique est conforme au Compte de Gestion présenté par le Trésorier de Vandœuvre-lès-Nancy.

Le Compte Administratif 2020 de l'Ecole de Musique a été présenté en Conseil d'Exploitation de l'Ecole de Musique le 19 mai 2021 (avis favorable).

La commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale a rendu un avis favorable le 18 mai 2021.

Intervention de Monsieur le Maire :

Je voudrais donner une information supplémentaire. Le résultat que nous approchons de 95 000 €, n'est qu'un résultat fictif. Je rappelle, il y a 5 ans environ, chaque début d'année, nous devons voter le versement de subventions exceptionnelles à l'école de musique et au CCAS car ils n'avaient pas la trésorerie nécessaire pour démarrer l'année.

Nous avons donc décidé de mettre davantage d'argent pour l'école de musique en une seule fois afin d'avoir l'avance de trésorerie nécessaire pour débiter l'année et avant le vote du budget. Ce n'est donc pas un résultat mais un excédent ; le résultat de l'exercice étant de 1 218,80 €.

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire se retire pour le vote.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : 23 voix pour et 3 abstentions (Groupe Pour Ludres, Résolument)

- d'approuver le Compte Administratif 2020 de l'Ecole de Musique ;
- de donner quitus à Monsieur le Maire pour sa gestion.